

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 29  
représentés : 4

OBJET : Budget Ville : Décision Modificative n°1

L'An deux mille quatorze, le premier octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt cinq septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. NGALLE-EBOA, S. LE ROUZES, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

D. LAFON	à	F. GAGNARD
JL. DELERIN	à	JP. AUBRUN
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
D. BEKIARI	à	G. MERGY

**Absent excusé** : JJ. FREDOUILLE, S. CROCI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 29 avril 2014 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2014

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le vote s'est déroulé par chapitre de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 16/10/2014

Reçu en préfecture le 16/10/2014  
DEL141001\_5

Affiché le

**SLO**

Section de fonctionnement				
Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes	Vote
042	Reprise de provision OGEC		356 789.00 €	<b>A la majorité absolue</b> AM. Mercadier ne prend pas part au vote A. Sommier F. Zinger P. Buchet S. Cicerone G. Mergy votent contre
67	Domages et intérêts OGEC au titre des années 2005-2006 à 2012-2013 incluses.	156 000.00 €		<b>A la majorité absolue</b> AM. Mercadier ne prend pas part au vote A. Sommier F. Zinger P. Buchet S. Cicerone G. Mergy votent contre
011	Remboursement des frais d'expertise payés par l'OGEC.	31 154.00 €		<b>A la majorité absolue</b> AM. Mercadier ne prend pas part au vote A. Sommier F. Zinger P. Buchet S. Cicerone G. Mergy votent contre
65	Paiement du complément sur année 2014 Effectif : 113 élèves Forfait : 950€/élèves Total : 107 350€ Déjà versé : 59 950€ Reste à verser : 47 400€	47 400.00 €		<b>A la majorité absolue</b> AM. Mercadier ne prend pas part au vote A. Sommier F. Zinger P. Buchet S. Cicerone G. Mergy votent contre
65	Complément de subvention aux associations pour le déménagement au château Sainte Barbe	873.00 €		<b>A l'unanimité</b> E. Chambon ne prend pas part au vote
65	Complément de subvention au COS	5 152.00 €		<b>A l'unanimité</b>
65	Remise gracieuse des créances du Fil de Marianne et de Mr Talon	4 450.70 €		<b>A l'unanimité</b>
68	Amortissements complémentaires	10 000.00 €		<b>A l'unanimité</b>
	<b>Total des variations</b>	<b>255 029.70 €</b>	<b>356 789.00 €</b>	

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

Section d'investissement				
Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes	Vote
040	Reprise de provision OGEC	356 789.00 €		<b>A la majorité absolue</b> AM. Mercadier ne prend pas part au vote A. Sommier F. Zinger P. Buchet S. Cicerone G. Mergy votent contre
041	Transfert des frais d'études et d'insertion (2031-2033) en immobilisations en cours	150 000.00 €		<b>A l'unanimité</b>
041	Transfert des frais d'études et d'insertion (2031-2033) en immobilisations en cours		150 000.00 €	<b>A l'unanimité</b>
28	Amortissements complémentaires		10 000.00 €	<b>A l'unanimité</b>
10	FCTVA		483 332.64 €	<b>A l'unanimité</b>
	<b>Total des variations</b>	<b>506 789.00 €</b>	<b>643 332.64 €</b>	

Envoyé en préfecture le 16/10/2014

Reçu en préfecture le 16/10/2014

Affiché le

DEL141001\_5

SLO

- Section de fonctionnement : - Dépenses : 255 029,70 €  
- Recettes : 356 789,00 €
- Section d'investissement : - Dépenses : 506 789,00 €  
- Recettes : 643 332,64 €

DECIDE

**Article 1** : d'approuver la décision modificative du budget principal communal 2014 :

**Article 2** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- M. Le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Et ont signé les membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Laurent VASTEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En Préfecture le 16/10/2014

Publication/Affichage le 17/10/2014

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services autorisé

Bernard LAURENT

